



**BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

n° 123 – AVRIL – JUIN 2013

**Trimestriel
ISSN 0980-9686**

Direction de l'administration générale et de la modernisation

Sommaire

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	5
ARRETES ET DECISIONS.....	5
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	5
Direction générale de l'administration et de la modernisation	6
Direction des ressources humaines.....	6
Arrêté du 8 avril 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ...	6
Arrêté du 24 avril 2013 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères	8
Arrêté du 10 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 1 ^{er} juin 2010 fixant la composition du comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes.....	10
Arrêté du 16 mai 2013 modifiant l'arrêté du 24 avril 2013 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères	12
Arrêté du 7 juin 2013 modifiant l'arrêté du 1 ^{er} décembre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères.....	14
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.....	16
Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires	16
Arrêté du 20 mars 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Burlington (Etats-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à Boston	16
Arrêté du 20 mars 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Providence (Etats-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à Boston	17
Arrêté du 15 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Fort- Dauphin (Madagascar) en tant que délégué du Consul Général de France à Tananarive.....	18
Arrêté du 11 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Aalesund (Norvège) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Norvège	19
Arrêté du 11 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Floriano (Brésil) en tant que délégué du Consul Général de France à Sao Paulo	20
Arrêté du 11 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Almeria (Espagne) en tant que déléguée du Consul Général de France à Séville.....	21
Arrêté du 11 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Bergen (Norvège) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Norvège.....	22
Arrêté du 11 avril 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Narvik (Norvège) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Norvège.....	23
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Charlotte (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à Atlanta	24
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Savannah (États-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à Atlanta	25

Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Hattiesburg (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à Atlanta	26
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Charleston (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à Atlanta	27
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Raleigh (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à Atlanta .	28
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Greenville (États-Unis d'Amérique) en tant que délégué du Consul Général de France à Atlanta	29
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Nashville (États-Unis d'Amérique) en tant que déléguée du Consul Général de France à Atlanta	30
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Tromsø (Norvège) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Norvège	31
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Copan Ruinas (Honduras) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France au Honduras.....	32
Arrêté du 21 mai 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Glasgow (Grande-Bretagne) en tant que délégué du Consul Général de France à Edimbourg et Glasgow.....	33
Arrêté du 11 juin 2013 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Delémont (Suisse) en tant que délégué du Consul Général de France à Genève.....	34
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats	35
Arrêté du 13 février 2013 fixant la liste des établissements scolaires étrangers auxquels est délivré le label « LabelFrancÉducation »	35
REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL.....	38
LOIS	38
DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES.....	38
PREMIER MINISTRE.....	38
MINISTERE DE LA JUSTICE.....	38
MINISTERE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR.....	38
BUDGET.....	38
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	39
MINISTERE DE L'INTERIEUR	39
MINISTERE DE LA DEFENSE.....	39
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	39
MINISTERE DE LA REFORME DE L'ÉTAT, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.....	41
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.....	41
Délégations de signature	41
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	42
Direction générale de l'administration et de la modernisation	42
Direction des ressources humaines.....	42
Direction des affaires budgétaires et financières.....	43
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.....	45
Service des Français à l'étranger	45
Assemblée des Français de l'étranger	45

Direction des affaires juridiques.....	45
Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1 ^{er} avril au 30 juin 2013	45
Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1 ^{er} avril au 30 juin 2013	46

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETES ET DECISIONS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1311906A

Le ministre des affaires étrangères,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

arrête

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon Argent

Mickaël DRUMELLE
Jean-Michel DUCLOS
David POTIER

Echelon Bronze

Mahmoud AL BAYATI
Christophe AUDE
Stéphane LACROIX
Christophe LE MOIGNE
Julien MOLTO

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 11 juin 2013

Le ministre des affaires étrangères
Laurent FABIUS

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

ARRETE DU 8 AVRIL 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 13 OCTOBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

NOR : MAEA1309220A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 modifié instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ;

Vu le courrier du syndicat ASAM-UNSA du 9 janvier 2013 ;

Vu le courrier du syndicat CFDT-MAE du 27 mars 2013 ;

Vu le courrier du syndicat CGT/MAE du 4 avril 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

M. Thierry DUBOC (CFDT-MAE)

Représentants suppléants

Mme Nadine MONCHAU (CFDT-MAE)

M. Bruno DE COURREGES (CFDT-MAE)
M. Antoine DERR (CFDT-MAE)
Mme Martine CHAUSSIN (CFDT-MAE)
M. Franck VERMEULEN (ASAM-UNSA)
Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)
M. Daniel VAZEILLE (CGT/MAE)

Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (CFDT-MAE)
Mme Evelyne LE BIHAN (CFDT-MAE)
Mme Raphaëlle LIJOUR (CFDT-MAE)
Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)
M. Eric HERPIN (ASAM-UNSA)
Mme Annick BOUJOT (CGT/MAE)

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 8 avril 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'administration et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

ARRETE DU 24 AVRIL 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1309536A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 modifiée relative à l'expertise technique internationale ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 modifié portant fixation du statut des agents contractuels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 mars 2006 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale du 13 juillet 2012 modifié mettant fin au détachement de M. Boris FAURE auprès du ministère des affaires étrangères à compter du 6 juin 2012 ;
Vu le courrier de l'ASAM-UNSA / UNSA Education en date du 10 avril 2013,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères pour un mandat de trois ans :

Au titre de l'Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères –
Union nationale des syndicats autonomes / Union nationale des syndicats autonomes-Education (ASAM-UNSA / UNSA-Education)

Titulaire :

M. Emmanuel GAGNIARRE

Suppléant :

Mme Ghislaine MICHALLAT

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 24 avril 2013

Pour le ministre et par délégation

Le sous-directeur de la politique des ressources humaines

B. ROQUEFEUIL

ARRETE DU 10 MAI 2013 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 1^{ER} JUIN 2010 FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SPECIAL COMPETENT A L'EGARD DES SERVICES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES IMPLANTES A NANTES

NOR : MAEA1311524A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1992 portant création d'un comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;

Vu le courrier de la CFDT-MAE en date du 30 avril 2013,

Arrête

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juin 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité technique spécial :

au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)

Titulaires:

M. Bertrand CAILLAUD

Mme Isabelle VOISIN de MARGUERIE

M. Philippe LEME

Suppléants:

Mme Caroline HOLIER

Mme Gisèle DA VEIGA

M. Claude DELARBOULAS ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 10 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

ARRETE DU 16 MAI 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 24 AVRIL 2013 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1312250A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 modifiée relative à l'expertise technique internationale ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 modifié portant fixation du statut des agents contractuels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 mars 2006 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale du 13 juillet 2012 modifié mettant fin au détachement de M. Boris FAURE auprès du ministère des affaires étrangères à compter du 6 juin 2012 ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2013 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011,
Vu le courrier de l'ASAM-UNSA / UNSA Education en date du 10 avril 2013 ;

Arrête

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2013 susvisé, les mots « représentants de l'administration » sont remplacés par les mots « représentants du personnel ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 16 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,
le sous-directeur de la politique des ressources humaines
B. ROQUEFEUIL

ARRETE DU 7 JUIN 2013 MODIFIANT L'ARRETE DU 1^{ER} DECEMBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF SPECIAL AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ADMINISTRATION AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1314346A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu l'arrêté du 14 mai 1976 modifié instituant un comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères ;

Vu la correspondance de FO-MAE en date du 6 juin 2013 ;

Vu la correspondance de la CFDT-MAE en date du 6 juin 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères :

Représentants titulaires :

M. Gilles THIBAULT

Mme Margarida BOBENRIETH

Mme Anne GENOUD

Mme Colette LE BARON

M. Jean-Pierre SEPTIER

Mme Isabelle RICHEFORT

Représentants suppléants :

Mme Georgia BROCHARD

M. Jean-Pierre PENNETIER

Mme Martine GODARD

Mme Agnès CUKIERMAN

Mme Anne-Lise RATIER-CAVALLO

M. Eric de la MOUSSAYE

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} décembre 2010 susvisé est modifié par les dispositions suivantes pour ce qui concerne les représentants du personnel siégeant au titre du syndicat FO du ministère des affaires étrangères et au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité consultatif spécial auprès du directeur général de l'administration au ministère des affaires étrangères :

Au titre du syndicat FO du ministère des affaires étrangères (FO-MAE)

Représentant titulaire :
Mme Dominique MOYEN

Représentant suppléant :
M. Mikaël RICHARD

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)

Représentants titulaires :
M. Alain WILLOT
Mme Martine CHAUSSIN

Représentants suppléants :
M. Thierry DUBOC
M. Bogdan MYTROWYTCH

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 7 juin 2013

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires

ARRETE DU 20 MARS 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A BURLINGTON (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A BOSTON

NOR : MAEF1307514A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Ernest POMERLEAU, Consul honoraire de France à Burlington, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Ernest POMERLEAU à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Burlington.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 20 mars 2013

Pour le ministre et par délégation

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 20 MARS 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A PROVIDENCE (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A BOSTON

NOR : MAEF1307513A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Roger BEGIN, Consul honoraire de France à Providence, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Roger BEGIN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Providence.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 20 mars 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 15 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A FORT-DAUPHIN (MADAGASCAR) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A TANANARIVE

NOR : MAEF1309871A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Patrick VIAU, Consul honoraire de France à Fort-Dauphin, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Patrick VIAU à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Fort-Dauphin.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 15 avril 2013

Pour le ministre et par délégation :

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 11 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A AALESUND (NORVEGE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NORVEGE

NOR : MAEF1309595A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Gunnar HAAGENSEN, Vice-consul de France à Aalesund, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Gunnar HAAGENSEN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Vice-consul de France à Aalesund.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 avril 2013

Pour le ministre et par délégation :

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 11 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A FLORIANOPOLIS (BRESIL) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A SAO PAULO

NOR : MAEF1309601A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-Victor MARTIN, Consul honoraire de France à Florianopolis, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Jean-Victor MARTIN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Florianopolis.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 avril 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 11 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A ALMERIA (ESPAGNE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A SEVILLE

NOR : MAEF1309597A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Nicole PICAT, Consule honoraire de France à Almeria, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Nicole PICAT à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Almeria.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 avril 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

**ARRETE DU 11 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE
A BERGEN (NORVEGE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NORVEGE**

NOR : MAEF1309589A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Kjersti FLOTTUM, Vice-Consule honoraire de France à Bergen, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Kjersti FLOTTUM à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Vice-Consule honoraire de France à Bergen.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 avril 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

**ARRETE DU 11 AVRIL 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE
A NARVIK (NORVEGE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NORVEGE**

NOR : MAEF1309592A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Christine WESTERLUND, Vice-consule de France à Narvik, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Christine WESTERLUND à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Vice-consule de France à Narvik.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 avril 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A CHARLOTTE (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312611A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Laura MEYER WELLMAN, Consule honoraire de France à Charlotte, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Laura MEYER WELLMAN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Charlotte.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A SAVANNAH (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312612A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Denis BLACKBURNE, Consul honoraire de France à Savannah, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Denis BLACKBURNE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Savannah.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A HATTIESBURG (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312613A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Kaltoum ROWLAND, Consule honoraire de France à Hattiesburg, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Kaltoum ROWLAND à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Hattiesburg.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A CHARLESTON (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312614A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Corinne MILLS, Consule honoraire de France à Charleston, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Corinne MILLS à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Charleston.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A RALEIGH (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312616A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Marie-Claire RIBEILL, Consule honoraire de France à Raleigh, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Marie-Claire RIBEILL à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Raleigh.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A GREENVILLE (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312617A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Nicolas BRINDEL, Consul Honoraire de France à Greenville, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Nicolas BRINDEL à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul Honoraire de France à Greenville.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A NASHVILLE (ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A ATLANTA

NOR : MAEF1312619A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Amélie DE GAULLE, Consule honoraire de France à Nashville, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Amélie DE GAULLE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Nashville.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A TROMSÖ (NORVEGE) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NORVEGE

NOR : MAEF1312580A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Mona MARKUSSEN, Vice-consul de France à Tromsö, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Mona MARKUSSEN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Vice-consul de France à Tromsö.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A COPAN RUINAS (HONDURAS) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU HONDURAS

NOR : MAEF1312582A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. René VIEL, consul honoraire de France à Copan Ruinas, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. René VIEL à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Copan Ruinas.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 21 MAI 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A GLASGOW (GRANDE-BRETAGNE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A EDIMBOURG ET GLASGOW

NOR : MAEF1312579A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. John CAMPBELL, Consul honoraire de France à Glasgow, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. John CAMPBELL à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Glasgow.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 21 mai 2013

Pour le ministre et par délégation,
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 11 JUIN 2013 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A DELEMONT (SUISSE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A GENEVE

NOR : MAEF1315128A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Bruno KEROUANTON, Consul honoraire de France à Delémont, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Bruno KEROUANTON à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Delémont.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 11 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,
François SAINT-PAUL

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

ARRETE DU 13 FEVRIER 2013 FIXANT LA LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ETRANGERS AUXQUELS EST DELIVRE LE LABEL « LABELFRANCÉDUCATION »

NOR : MAEM1303502A

Le ministre des Affaires étrangères,

Vu le décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label « LabelFrancÉducation », notamment son article 6 ;

Après consultation de la commission consultative instituée par l'article 4 du décret du 12 janvier 2012 précité,

Arrête :

Article 1^{er}

Le label « LabelFrancÉducation » est délivré aux établissements scolaires étrangers dont la liste figure en annexe.

Article 2

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des affaires étrangères et la directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 13 février 2013.

Le ministre des affaires étrangères

Laurent FABIUS

ANNEXE 1 :

Liste des établissements labellisés lors de la 3ème campagne (commission consultative du 15 novembre 2012):

Turquie : 8 établissements

- Lycée Saint Benoît-Istanbul, niveau lycée
- Ecole et lycée Notre Dame de Sion-Istanbul, du primaire au lycée
- Lycée Sainte Pulchérie-Istanbul, niveau lycée
- Lycée Saint Joseph-Istanbul, niveau lycée
- Lycée Saint Michel-Istanbul, niveau lycée
- Lycée Saint Joseph-Izmir, niveau lycée
- Lycée Tevfik Fikret-Izmir, de l'élémentaire au lycée général
- Lycée Tevfik Fikret-Ankara, de l'élémentaire au lycée

ANNEXE 2 :

Liste récapitulative des 25 établissements labellisés à ce jour:

Pays	Nom del'établissement	Ville	Classes concernées (Equivalent français)
Australie	Killarney Heights Public School	Sydney	Classes élémentaires
Chili	Collège La Girouette	Santiago du Chili	Classes élémentaires
Etats-Unis d'Amérique	Diamond Ridge Elementary School	Salt Lake City	Classes élémentaires
	Edgemont Elementary School	Provo	Classes élémentaires
	Oak Hollow Elementary School	Draper	Classes élémentaires
	Butler Elementary School	Salt Lake City	Classes élémentaires
	Morningside Elementary School	Salt Lake City	Classes élémentaires
	Trailside Elementary School	Park City	Classes élémentaires
	Fox Hollow Elementary School	West Jordan	Classes élémentaires
	PS 58 The Carroll School	New York	Classes élémentaires
PS 84 The Lillian Weber School	New York	Classes élémentaires	
Finlande	Ecole Aleksanteri	Tampere	Classes élémentaires et collège
Nouvelle- Zélande	Richmond Road School	Auckland	Classes élémentaires

République tchèque	Lycée Matyas Lerch	Brno	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée slave	Olomouc	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Jan Neruda	Prague	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Pierre de Coubertin	Tabor	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
Turquie	Lycée Saint Benoit	Istanbul	Classes de la 4 ^{ème} terminale
	Ecole et lycée Notre Dame de Sion	Istanbul	Classes élémentaires, Collège et lycée
	Lycée Sainte Pulchérie	Istanbul	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Saint Joseph	Istanbul	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Saint Michel	Istanbul	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Saint Joseph	Izmir	Classes de la 4 ^{ème} à la terminale
	Lycée Tevfik Fikret	Izmir	Classes élémentaires, Collège et lycée (sauf la Section scientifique du lycée)
	Lycée Tevfik Fikret	Ankara	Classes élémentaires, Collège et lycée

REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL

LOIS

LOI n° 2013-498 du 13 juin 2013 portant prorogation du mandat des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (*JO* du 14 juin 2013).

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2013-420 du 23 mai 2013 portant suppression de commissions administratives à caractère consultatif et modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif (*JO* du 24 mai 2013).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 2013-429 du 24 mai 2013 portant application de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et modifiant diverses dispositions relatives à l'état-civil et du code de procédure civile (*JO* du 28 mai 2013).

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté du 30 mai 2013 portant détermination du dividende à verser à l'Etat par l'Agence française de développement (*JO* du 19 juin 2013).

BUDGET

Rapport relatif au décret n° 2013-360 du 25 avril 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 27 avril 2013).

Décret n° 2013-360 du 25 avril 2013 portant transfert de crédits (*JO* du 27 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 5 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 5 avril 2013).

Arrêté du 3 avril 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 7 avril 2013).

Arrêté du 3 avril 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 7 avril 2013).

Arrêté du 9 avril 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 11 avril 2013).

Arrêté du 9 avril 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 11 avril 2013).

Arrêté du 23 avril 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 25 avril 2013).

Arrêté du 23 avril 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 25 avril 2013).

Arrêté du 11 juin 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 14 juin 2013).

Arrêté du 11 juin 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 14 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 26 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 26 juin 2013).

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille (*JO* du 30 mai 2013).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 avril 2013 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des documents électoraux pour les élections législatives partielles organisées les 25 et 26 mai 2013 (1^{er} tour) et les 8 et 9 juin 2013 (2^e tour) dans les 1^{re} et 8^e circonscriptions des Français établis hors de France (*JO* du 2 mai 2013).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret n° 2013-376 du 2 mai 2013 modifiant le décret n° 76-225 du 4 mars 1976 fixant les attributions respectives du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense en matière de recherche, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des munitions et des explosifs (*JO* du 4 mai 2013).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 25 mars 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 10 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 5 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 10 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 10 avril 2013).

Arrêté du 16 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 24 avril 2013).

Arrêté du 16 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 24 avril 2013).

Arrêté du 16 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 2 mai 2013).

Arrêté du 19 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 24 avril 2013).

Arrêté du 19 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 27 avril 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 24 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 29 avril 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 4 mai 2013).

Arrêté du 17 mai 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 23 mai 2013).

Arrêté du 16 mai 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 25 mai 2013).

Arrêté du 16 mai 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 28 mai 2013).

Arrêté du 16 mai 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 28 mai 2013).

Arrêté du 10 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 13 juin 2013).

Arrêté du 10 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 13 juin 2013).

Arrêté du 17 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 28 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 27 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 27 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 28 juin 2013).

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2013-285 du 3 avril 2013 modifiant diverses dispositions statutaires communes à certains corps de fonctionnaires des catégories A et B de la fonction publique de l'Etat (*JO* du 5 avril 2013).

Décret n° 2013-324 du 16 avril 2013 modifiant le décret n° 2013-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'organisation des recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte des discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (*JO* du 18 avril 2013).

Décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires (*JO* du 1^{er} juin 2013).

Décret n° 2013-451 du 31 mai 2013 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (*JO* du 2 juin 2013).

Arrêté du 18 avril 2013 fixant au titre de l'année 2013 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (*JO* du 4 mai 2013).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 2013-562 du 26 juin 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre des affaires étrangères (*JO* du 29 juin 2013).

Arrêté du 28 juin 2013 portant approbation de la décision de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Centre d'accueil de la presse étrangère et dissolution anticipée du groupement (*JO* du 30 juin 2013).

Délégations de signature

Arrêté du 14 mai 2013 portant délégation de signature (direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement) (*JO* du 16 mai 2013).

Arrêté du 14 mai 2013 portant délégation de signature (direction de l'Europe continentale, direction des Amériques et des Caraïbes et direction d'Asie et d'Océanie) (*JO* du 16 mai 2013).

Arrêté du 5 juin 2013 portant délégation de signature (cabinet du ministre) (*JO* du 7 juin 2013).

Arrêté du 25 juin 2013 modifiant l'arrêté du 1^{er} mars 2013 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 28 juin 2013).

Arrêté du 20 mars 2013 portant délégation de signature (cabinet du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes) (*JO* du 5 avril 2013).

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Arrêté du 26 juin 2013 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (*JO* du 29 juin 2013).

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

Arrêté du 11 avril 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de conseiller des affaires étrangères (cadre d'Orient) (*JO* du 18 avril 2013).

Arrêté du 11 avril 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) (*JO* du 18 avril 2013).

Arrêté du 11 avril 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'orient) (*JO* du 18 avril 2013).

Arrêté du 11 avril 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie (*JO* du 18 avril 2013).

Arrêté du 15 mai 2013 relatif à la prorogation du mandat des membres du comité technique compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes (*JO* du 23 mai 2013).

Arrêté du 21 mai 2013 relatif à la prorogation du mandat des membres du comité technique ministériel du ministère des affaires étrangères et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère des affaires étrangères (*JO* du 13 juin 2013).

Arrêté du 21 mai 2013 relatif à la prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des corps des assistants de service social, des adjoints administratifs de chancellerie et des adjoints techniques de chancellerie relevant du ministère des affaires étrangères (*JO* du 13 juin 2013).

Arrêté du 6 juin 2013 portant classement des postes d'experts techniques internationaux par groupes et indemnités de résidence à l'étranger (*JO* du 16 juin 2013).

Arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) (*JO* du 21 juin 2013).

Arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'orient) (*JO* du 21 juin 2013).

Arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de conseiller des affaires étrangères (cadre d'orient) (*JO* du 21 juin 2013).

Arrêté du 13 juin 2013 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie (*JO* du 21 juin 2013).

Arrêté du 13 juin 2013 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1^{re} classe de chancellerie (*JO* du 21 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 définissant les vocations des secrétaires de chancellerie aux emplois diplomatiques et consulaires (*JO* du 26 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 définissant les vocations des secrétaires des affaires étrangères principaux et des secrétaires des affaires étrangères (cadre général, cadre d'Orient et cadre d'administration) aux emplois diplomatiques et consulaires (*JO* du 26 juin 2013).

Arrêté du 18 juin 2013 définissant les vocations des conseillers des affaires étrangères (cadre général et cadre d'orient) aux emplois diplomatiques et consulaires (*JO* du 26 juin 2013).

Direction des affaires budgétaires et financières

Arrêté du 28 février 2013 portant abrogation de l'arrêté du 22 octobre 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Institut français de Tel-Aviv (Israël) pour son antenne à Beersheva (*JO* du 9 avril 2013).

Arrêté du 11 mars 2013 portant abrogation de l'arrêté du 25 février 2008 portant institution d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses relatives au projet du fonds de solidarité prioritaire « Appui institutionnel aux municipalités d'une province frontalière à Comendador en République dominicaine » (*JO* du 3 avril 2013).

Arrêté du 25 mars 2013 portant modification de l'arrêté du 29 juillet 2004 modifié portant institution d'une régie de recettes auprès du consulat général de France à Alger et d'une régie d'avances auprès de la mission diplomatique française à Alger en Algérie (*JO* du 4 avril 2013).

Arrêté du 25 mars 2013 portant modification de l'arrêté du 12 janvier 2005 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'ambassade de France à Djibouti et d'une régie de recettes auprès du consulat général de France à Djibouti (*JO* du 4 avril 2013).

Arrêté du 25 mars 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régies d'avances auprès de l'Institut français d'Irak – antenne d'Erbil (*JO* du 12 avril 2013).

Arrêté du 25 mars 2013 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Institut français d'Indonésie – antenne de Dili (*JO* du 12 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Institut français du Japon – antenne d'Osaka (*JO* du 12 avril 2013).

Arrêté du 2 avril 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Institut français d'études sur l'Asie centrale, antenne de Bichkek (Kirghizistan) (*JO* du 17 mai 2013).

Arrêté du 12 avril 2013 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Institut français d'Indonésie, antenne de Dili (*JO* du 23 avril 2013).

Arrêté du 16 avril 2013 portant modification de l'arrêté du 19 septembre 1985 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'Institut franco-japonais du Kyushu (Japon) (*JO* du 23 avril 2013).

Arrêté du 16 avril 2013 portant modification de l'arrêté du 19 septembre 1990 modifié portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'antenne de l'Institut franco-japonais de Tokyo à Yokohama (Japon) (*JO* du 25 avril 2013).

Arrêté du 3 mai 2013 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès de l'ambassade de France en Allemagne à Berlin (*JO* du 16 mai 2013).

Arrêté du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 29 octobre 1999 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'Institut franco-japonais de Tokyo (Japon) (*JO* du 4 juin 2013).

Arrêté du 24 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 31 octobre 1994 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'Institut français de Stockholm (Suède) (*JO* du 7 juin 2013).

Arrêté du 29 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 28 novembre 2006 portant institution d'une régie de recettes (bureau des légalisations) auprès de la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France (*JO* du 5 juin 2013).

Arrêté du 21 juin 2013 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès de l'Institut français de Madagascar, antenne de Moroni (Comores) (*JO* du 29 juin 2013).

Arrêté du 26 juin 2013 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence à l'étranger (*JO* du 29 juin 2013).

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Service des Français à l'étranger

Arrêté du 12 avril 2013 relatif aux compétences de l'ambassadeur de France en Principauté d'Andorre (JO du 23 avril 2013).

Arrêté du 15 avril 2013 portant habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption (JO du 8 mai 2013).

Arrêté du 15 mai 2013 portant habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption (JO du 28 mai 2013).

Arrêté du 5 juin 2013 portant habilitation des consuls honoraires en vue de la remise des passeports à leur titulaire (JO du 20 juin 2013).

Assemblée des Français de l'étranger

Décret n° 2013-307 du 12 avril 2013 portant convocation des électeurs pour l'élection de deux députés à l'Assemblée nationale (1^{re} et 8^e circonscriptions des Français établis hors de France) (JO du 13 avril 2013).

Arrêté du 19 avril 2013 avançant l'heure d'ouverture et retardant l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts pour les élections de deux députés à l'Assemblée nationale dans les ambassades et les postes consulaires en 2013 (JO du 26 avril 2013).

Arrêté du 19 avril 2013 relatif aux bureaux de vote ouverts pour l'élection de deux députés à l'Assemblée nationale (1^{re} et 8^e circonscriptions des Français établis hors de France) (JO du 26 avril 2013).

Arrêté du 23 avril 2013 fixant la date limite de remise des exemplaires imprimés des circulaires, des bulletins de vote et des affiches électorales par les candidats à l'élection de députés par les Français établis hors de France (JO du 27 avril 2013).

Arrêté du 29 mai 2013 portant convocation de l'assemblée plénière, du bureau, des commissions permanentes et des commissions temporaires de l'Assemblée des Français de l'étranger (JO du 12 juin 2013).

Direction des affaires juridiques

Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1^{er} avril au 30 juin 2013 .

LOI n° 2013-325 du 19 avril 2013 autorisant l'approbation de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) relatif à l'établissement d'un bureau de l'IPGRI en France et à ses privilèges et immunités sur le territoire français (JO du 20 avril 2013).

LOI n° 2013-326 du 19 avril 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie portant sur la coopération policière (JO du 20 avril 2013).

LOI n° 2013-327 du 19 avril 2013 autorisant la ratification de la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (JO du 20 avril 2013).

LOI n° 2013-354 du 24 avril 2013 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde relatif à la répartition des droits de propriété intellectuelle dans les accords de développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (JO du 27 avril 2013).

Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1^{er} avril au 30 juin 2013 .

Résolution CDNI 2011-I-6 du 7 juin 2011 concernant des rectifications du texte de la version française de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996 (ensemble une annexe) (Décret n° 2013-271 du 2 avril 2013) (JO du 4 avril 2013).

Résolution CDNI 2010-I-1 relative aux valeurs limites et de contrôle pour les stations d'épuration à bord de bateaux à passagers, prévues par l'appendice V de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée à Strasbourg le 18 mars 2010 (Décret n° 2013-272 du 2 avril 2013) (JO du 4 avril 2013).

Accord de prêt entre le Gouvernement de la République française et le Fonds monétaire international, signé à Tokyo le 12 octobre 2012 (Décret n° 2013-273 du 2 avril 2013) (JO du 4 avril 2013).

Accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande, signé à Bangkok le 5 février 2013 (Décret n° 2013-274 du 2 avril 2013) (JO du 4 avril 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à la coopération dans les régions frontalières, signées à Luxembourg le 23 mai 2005 (Décret n° 2013-279 du 2 avril 2013) (JO du 5 avril 2013).

Résolution CDNI-I-5 relative à l'adoption de la version 2011 des standards de déchargement de l'appendice III de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée à Strasbourg le 7 juin 2011 (Décret n° 2013-280 du 2 avril 2013) (JO du 5 avril 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la création d'une commission pour la protection des droits de l'enfant dans le cadre des conflits familiaux, signé à Moscou le 18 novembre 2011 (Décret n° 2013-281 du 2 avril 2013) (*JO* du 5 avril 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour ce qui est d'Aruba relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale, signé à La Haye le 14 novembre 2011 (Décret n° 2013-296 du 9 avril 2013) (*JO* du 11 avril 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Géorgie relatif à l'échange et à la protection réciproque des informations classifiées (ensemble deux annexes), signé à Tbilissi le 5 novembre 2012 (Décret n° 2013-297 du 9 avril 2013) (*JO* du 11 avril 2013).

Accord complémentaire à la convention originale sur la coopération économique et industrielle en matière d'infrastructures entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, signé à Paris le 2 octobre 2008 (Décret n° 2013-317 du 15 avril 2013) (*JO* du 17 avril 2013).

Règlement modificatif du règlement binational de la Commission intergouvernementale (CIG) concernant la sécurité de la liaison fixe transmanche du 24 janvier 2007 (ensemble une annexe), signé à Paris le 6 février 2013 (Décret n° 2013-318 du 15 avril 2013) (*JO* du 17 avril 2013).

Protocole d'amendement et d'adhésion de la Principauté d'Andorre au traité entre la République française et le Royaume d'Espagne relatif à la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales, signé à Bayonne le 10 mars 1995, signé à Andorre-la-Vieille le 16 février 2010 (Décret n° 2013-322 du 16 avril 2013) (*JO* du 18 avril 2013).

Résolution CDNI 2009-II-3 relative à l'adoption de la version 2010 du modèle d'attestation de déchargement de l'appendice IV de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée à Strasbourg les 1^{er} et 2 décembre 2009 (Décret n° 2013-329 du 19 avril 2013) (*JO* du 21 avril 2013).

Résolution CDNI 2012-II-1 relative aux dispositions en vue de la prise en compte d'un système électronique de paiement en remplacement des timbres prévues par la partie A de l'annexe 2 de la convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI) (ensemble une annexe), adoptée à Strasbourg le 8 juin 2010 (Décret n° 2013-330 du 19 avril 2013) (*JO* du 21 avril 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la protection civile, signé à Paris le 7 octobre 2010 (Décret n° 2013-331 du 19 avril 2013) (*JO* du 21 avril 2013).

Accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, signé à Alger le 21 juin 2008 (Décret n° 2013-334 du 19 avril 2013) (*JO* du 23 avril 2013).

Accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques (ensemble une annexe), signé à Astana le 6 octobre 2009 (Décret n° 2013-335 du 19 avril 2013) (*JO* du 23 avril 2013).

Avenant sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama modifiant le protocole additionnel du 15 juin 2012 à l'accord de coopération culturelle, technique et scientifique du 10 janvier 1967, signées à Panama les 22 et 26 octobre 2012 (Décret n° 2013-348 du 24 avril 2013) (*JO* du 26 avril 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kosovo relatif à la succession en matière de traités bilatéraux conclus entre la France et l'Union de Serbie-et-Monténégro (ensemble une annexe), signées à Paris le 4 février 2013 et à Pristina le 6 février 2013 (Décret n° 2013-349 du 24 avril 2013) (*JO* du 26 avril 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Mali déterminant le statut de la force « Serval », signées à Bamako le 7 mars 2013 et à Koulouba le 8 mars 2013 (Décret n° 2013-364 du 29 avril 2013) (*JO* du 30 avril 2013).

Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (ensemble une annexe), adoptée à Paris le 2 novembre 2001 (Décret n° 2013-394 du 13 mai 2013) (*JO* du 15 mai 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense, signé à Paris le 27 septembre 2010 (Décret n° 2013-432 du 27 mai 2013) (*JO* du 29 mai 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Hongrie relatif à l'échange et à la protection réciproque des informations classifiées, signé à Paris le 11 décembre 2012 (Décret n° 2013-433 du 27 mai 2013) (*JO* du 29 mai 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République hellénique relatif à la coopération en matière d'affaires intérieures, signé à Athènes le 14 février 1997 (Décret n° 2013-457 du 3 juin 2013) (*JO* du 5 juin 2013).

Protocole de coopération dans le domaine de l'administration publique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie, signé à Paris le 22 avril 2008 (Décret n° 2013-458 du 3 juin 2013) (*JO* du 5 juin 2013).

Protocole additionnel à l'accord de partenariat et de coopération entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil relatif à la création d'un Centre de coopération policière, signé à Brasilia le 7 septembre 2009 (Décret n° 2013-459 du 3 juin 2013) (*JO* du 5 juin 2013).

Accord de consolidation de dettes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée, signé à Conakry le 6 février 2013 (Décret n° 2013-460 du 3 juin 2013) (*JO* du 5 juin 2013).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne portant modifications de la convention du 14 juillet 1959 relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuié (ensemble deux annexes) ; signées à Madrid le 20 avril 2007 et le 20 juin 2011 (Décret n° 2013-486 du 10 juin 2013) (*JO* du 12 juin 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Monténégro relatif à la mobilité des jeunes (ensemble deux annexes), signé à Podgorica le 1^{er} décembre 2009 (Décret n° 2013-487 du 10 juin 2013) (*JO* du 12 juin 2013).

Accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts, signé à Paris le 4 février 2010 (Décret n° 2013-488 du 10 juin 2013) (*JO* du 12 juin 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine sur la création et les statuts des centres culturels, signé à Paris le 29 novembre 2002 (Décret n° 2013-501 du 13 juin 2013) (*JO* du 15 juin 2013).

Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (ensemble quatre annexes), fait à Aruba le 6 octobre 1999 (Décret n° 2013-508 du 17 juin 2013) (*JO* du 19 juin 2013).

Amendement de l'annexe 2 de l'accord du 24 novembre 1996 sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente relative à l'emploi des filets dérivants (ensemble deux annexes), adoptés à Dubrovnik le 25 octobre 2007 (Décret n° 2013-514 du 19 juin 2013) (*JO* du 21 juin 2013).

Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la méditerranée, signé à Madrid le 21 janvier 2008 (Décret n° 2013-531 du 24 juin 2013) (*JO* du 26 juin 2013).

Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) relatif à un partenariat pour la période 2012-2016 (ensemble trois annexes), signé à Paris le 17 septembre 2012 (Décret n° 2013-532 du 24 juin 2013) (*JO* du 26 juin 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à la mobilité des jeunes (ensemble une annexe), signé à Belgrade le 2 décembre 2009 (Décret n° 2013-537 du 25 juin 2013) (*JO* du 27 juin 2013).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur l'exemption réciproque de visas pour les titulaires d'un passeport de service, signé à Rabat le 13 décembre 2012 (Décret n° 2013-543 du 26 juin 2013) (*JO* du 28 juin 2013).

DEVELOPPEMENT

Décret n° 2013-294 du 8 avril 2013 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes (*JO* du 9 avril 2013).

